



## L'écho Municipal



### Avec février, à nous les crêpes et les masques de Mardi Gras

**ERDF** nous signale des coupures d'électricité :

Le **mardi 03** (Colombière, Les Charpennes, Les Maîtres) de **14h30 à 17h**.

Le **mercredi 04** (Les Etroits, Les Ramées, La Combe, Guillaudière, Buissonnière, Domaine de Joséphine, Le Fayard, Fayolle) de **7h45 à 11h**.



La Commission Administrative qui traite les inscriptions et les radiations à effectuer sur les **listes électorales** de la Commune est composée, autour du Maire Pascale Poblet, de René Bernard-Guelle, délégué du Tribunal de Grande Instance, et de Thierry Coing-Gillet-Daguet, délégué du Préfet de l'Isère.

Ils ont ainsi arrêté la liste le 10 janvier 2009 avec 430 électeurs pour la liste principale.

Les listes complémentaires concernent les membres des pays de la communauté européenne pouvant participer aux élections municipales et aux élections européennes et comptent respectivement 5 électeurs et 4 électeurs.

**Le 07 juin 2009** auront lieu les élections européennes.

L'aide, appelée « **Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon** » (PEZMA), est apportée aux exploitants agricoles et doit permettre de maintenir nos paysages, notre environnement sans friches ni broussailles...

Les dossiers 2008 ont été distribués. Ils doivent être rendus en mairie le **samedi 31 janvier** dernier délai. La Commission Communale étudiera et validera tous les dossiers avant de les transmettre au Conseil Général, service Agriculture et Forêt. Un contrôle annuel est effectué par les services du Conseil Général dans le cadre de la CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).



**La corniche de l'église** de notre village menaçait ; des morceaux de pierre tombaient sur les marches de l'escalier. A l'aide d'une nacelle, nos adjoints sont intervenus, en urgence, afin de ne pas fermer le bâtiment alors que la fête des laboureurs approchait.

Des travaux de réparation sont programmés pour le printemps afin de renforcer les joints des pierres qui vieillissent sous l'influence des variations de température.



**L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.)** a communiqué les résultats des recensements effectués de 2004 à 2008.

La Commune de Montaud passe ainsi de 503 habitants à 543 habitants. Ce chiffre est le résultat du recensement effectué en 2004 avec une projection sur 2006 (année moyenne retenue pour toutes les communes de France).



**La Préfecture nous informe :**

# Escroqueries

## n'en payez pas le prix

**Info Escroqueries**

**08 11 02 02 17**

**pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries :**  
**[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)**



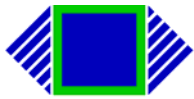
**L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)** nous alerte sur les risques d'intoxication liée au monoxyde de carbone.



**En cas de suspicion :**

- 1 **Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.**
- 2 **Arrêtez vos appareils à combustion si possible.**
- 3 **Évacuez les locaux et bâtiments.**
- 4 **Appelez les secours :**
  - Numéro unique d'urgence européen **(112)**
  - Les Sapeurs Pompiers **(18)**
  - ou le SAMU **(15)**.
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.**

**Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.**



L'Agence Nationale pour la gestion des Déchets  
Radioactifs (ANDRA)

ANDRA

## Identifier et faire enlever les objets radioactifs à usage familial

Comment reconnaître les objets radioactifs, leurs dangers, les précautions à prendre, comment les faire enlever, les conditions de prise en charge gratuite ...  
N'hésitez pas à contacter l'ANDRA au 01.46.11.83.27, courriel : [collecte-déchets@andra.fr](mailto:collecte-déchets@andra.fr),  
site internet : [www.andra.fr](http://www.andra.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Selon les lois de finances n° 2008-1425 du 27/12/2008 et n° 2008-1443 du 30/12/2008, les droits de timbres sont modifiés comme suit :**

### Passeports

Pour les demandes déposées en mairie de Montaud à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les tarifs sont fixés comme suit :

- 88 € pour les personnes majeures,
- 44 € pour les mineurs de 15 ans et plus,
- 19 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

### Carte d'identité

Pour tout renouvellement de carte d'identité, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée « quelque soit le motif », un droit de timbre de 25 € sera exigé.

D'autre part, nous vous rappelons que vous pouvez trouver en mairie certains imprimés, quelques-uns étant disponibles sur le site de la Préfecture : <http://www.service-public.fr>

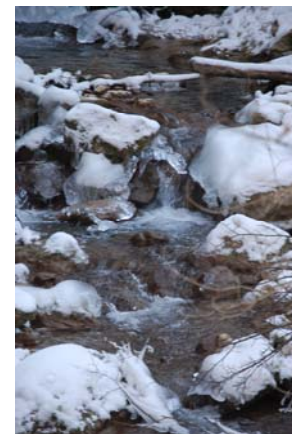
- ✓ Demande de visite médicale pour permis de conduire
- ✓ Demande de duplicata de permis de conduire
- ✓ Demande de carte grise,
- ✓ Vente de véhicule
- ✓ Permis de construire
- ✓ Passeport
- ✓ Carte d'identité
- ✓ Document d'urbanisme ...



**Afin d'économiser du papier,**  
dans l'édition d'octobre,  
la commune vous proposait l'envoi  
de l'Echo par courriel.  
Vous pouvez toujours en faire la  
demande en nous communiquant votre  
adresse électronique à :  
[mairie.montaud@wanadoo.fr](mailto:mairie.montaud@wanadoo.fr)



# ACTIVITES du mois de FEVRIER 2009



**MARDI 3** de 14h30 à 17h  
COUPURE DE COURANT

**MERCREDI 4** de 7h45 à 11h  
COUPURE DE COURANT

**Du 07 au 22 : VACANCES SCOLAIRES**

**Du 9 au 12** à la salle des fêtes  
STAGE DE CIRQUE – Montaud T'Aime

**MARDI 10** à 14h à la salle des fêtes  
ASSOCIATION DES AINES

**BUREAUX FERMES**

**Du 9 au 14** – Mairie

**Du 10 au 22** – CCVI - Ouvert le 9 de 8h30 à 12h et 14h à 17h

**Le 14** - FIN DU RECENSEMENT de la POPULATION

**MARDI 24** à 12h à la salle des fêtes  
Repas - ASSOCIATION DES AINES



**VENDREDI 27** de 9h à 11h30 à la salle des fêtes  
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

## Ouverture du secrétariat de Mairie

Le secrétariat est ouvert au public tous les matins de 8h à 12h, sauf le mercredi.

Téléphone : 04.76.93.65.79

Fax : 04.76.93.30.83.

courriel : [mairie.montaud@wanadoo.fr](mailto:mairie.montaud@wanadoo.fr)

## Ramassage des ordures ménagères

Il est normalement effectué le **mardi matin**. Ces dernières semaines, vous avez pu remarquer quelques soucis liés aux difficultés météorologiques et autres ennuis...

Vous êtes invités à effectuer le tri sélectif et à utiliser les bennes mises à votre disposition : verres, papiers, petits emballages et plastiques.. Lorsque les bennes sont pleines : merci de nous en informer et de ne rien laisser sur place mais de prévoir un prochain passage.

## Déchèterie

Lundi après-midi de 14h à 18h

Mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.